

Ab 15. Nov. 2007 Effingerstrasse 43 CH-3003 Bern

Berne, 12 november 2007

Prochainement disponible partout : le dossier électronique du patient

Efficacité, qualité, sécurité et baisse des coûts de la santé : voilà le but de la stratégie nationale « eHealth ». Avec l'adoption de cette stratégie, le Conseil Fédéral place les jalons permettant l'établissement d'un service de santé en ligne d'ici à 2015. Comment ce projet, qui devrait apporter des économies, est-il accueilli par le peuple ? Afin de recueillir l'avis et le point de vue des citoyennes et citoyens helvétiques, TA-SWISS lance un publifocus au sujet de l'un des aspects les plus importants de la stratégie eHealth, « le dossier électronique du patient. »

Le personnel hospitalier et médical doit avoir un droit d'accès règlementé au dossier électronique du patient. Ce droit sera accordé par le patient, et permettra d'accéder aux données médicales, aux résultats d'analyses, ou encore aux rapports médicaux établis suite à une opération. Bien utilisé, un tel dossier pourrait amener beaucoup d'avantages au système de santé. Mais, chacun est-il prêt à réunir toutes ses données médicales et administratives personnelles dans un dossier électronique qui le suivra toute sa vie ? En organisant un publifocus, le Centre d'évaluation des choix technologiques (TA-SWISS) cherche à répondre à cette question ainsi qu'à d'autres interrogations liées à l'adoption de la stratégie eHealth par le Conseil Fédéral. A cette occasion, des personnes choisies au hasard discuteront des chances et des risques suscités par l'établissement d'une banque de données centralisées. Comment sera évalué le lien entre les coûts et l'utilité ? TA-SWISS recueille leurs avis au sein d'un rapport qui sera mis à disposition des politiques et du public. Ainsi, d'éventuelles pierres d'achoppement de la stratégie eHealth peuvent-elles être mises en lumière.

Expériences sur l'étude de thèmes controversés

TA-SWISS possède une grande expérience en ce qui concerne les méthodes participatives. Par la mise en oeuvre de discussions publiques, telles que les PubliForum, publifocus, ou PubliTalk, TA-SWISS offre une analyse des avis sur les nouvelles technologies prêtant à controverse. Au sujet du dossier électronique du patient, les thèmes sensibles concernent la sécurité de la sphère privée, la vulnérabilité des données ainsi que leur utilisation. La question encore plus fondamentale repose sur le lien entre le médecin et le patient : Comment se déroulera une consultation, si le médecin est caché derrière son ordinateur, occupé à rechercher les informations qui seront à disposition et à entrer des renseignements médicaux sur le patient dans la banque de données ? Comment se sentira le patient ?

publifocus « le dossier électronique du patient » : Méthode, comité de patronage et procédé

Comme préparation au publifocus eHealth, TA-SWISS publie une brochure présentant une information la plus correcte et la plus neutre possible. Un groupe d'accompagnement, composé de personnes provenant des milieux de la recherche, de la santé, de l'assurance, de la protection des consommateurs, de la politique et des autorités, répond du contenu de cette brochure. Dans le groupe d'accompagnement est également représenté le comité de patronage du projet : TA-SWISS, L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), L'Académie suisse des sciences techniques (ASST) et L'Office fédéral de la communication (OFCOM).

La partie de débats du publifocus a lieu au sein de trois groupes représentant chacun une région linguistique de la Suisse. Chaque groupe est composé d'un maximum de quinze personnes, choisies au hasard dans toutes la Suisse (Suisse allemande, Suisse romande et Suisse Italienne). Un modérateur conduit chaque discussion de quatre heures. Une quatrième assemblée, constituée de représentants de groupes d'intérêts, associations et organisations de toute la Suisse fait également partie du publifocus. Les participants à ces discussions prennent connaissance du sujet grâce à la brochure d'information qu'ils ont reçue au préalable, et par de courtes présentations qui ont lieu avant chaque débat. Ils peuvent ainsi discuter du sujet en connaissant les enjeux qui y sont rattachés.

Les discussions sont consignées par écrit. Puis, les résultats sont réunis et publiés dans un rapport qui peut servir de base pour le travail des autorités et du Parlement. Ce rapport est également disponible pour le public.

La brochure d'information concernant la stratégie eHealth paraîtra en février 2008. Les discussions auront lieu au début de l'année prochaine. Et, les résultats seront présentés en été 2008.

Plus d'informations sous : http://www.ta-swiss.ch/f/them_info_pfeh.html

Pour plus de renseignements :

Dr. Sergio Bellucci
TA-SWISS Directeur et Chef du projet eHealth
Tel. 079 312 93 73
Sergio.bellucci@swtr.admin.ch

Glossaire tiré de : Document : Stratégie « eHealth », Bern 2007.

liens : <http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/04108/index.html?lang=fr>

eHealth, cybersanté, services de santé en ligne : Utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et acteurs du système de santé.

Le dossier électronique du patient (enql. Electronic Health record EHR) : Dossier sous forme électronique regroupant l'ensemble des informations personnelles médicales, de prévention, administratives et de soins disponibles que le patient a réunies tout au long de sa vie. Le dossier électronique du patient comprend notamment le dossier de santé du patient (dossier médical), d'importants résultats de laboratoire, des rapports d'opération, des radiographies et autres données numériques concernant d'autres examens. Les cliniques et les professionnels de la santé doivent avoir un accès réglementé au dossier électronique du patient avec le consentement de ce dernier. Cet accès est contrôlé au moyen d'un mécanisme d'authentification approprié.

Carte d'assuré : Carte électronique qui contient des informations administratives permettant d'identifier clairement l'assuré en tant que personne. Le numéro d'assurance sociale de l'assuré permet de standardiser la communication entre le fournisseur de prestations et l'assureur. La carte d'assuré vise avant tout à diminuer le travail administratif nécessaire pour faire le décompte des prestations (moins d'erreurs de saisie, meilleure qualité des informations, facturation facilitée, gestion facilitée des données d'assuré, moins de questions téléphoniques et écrites). Par ailleurs, les assurés peuvent, s'ils le souhaitent, enregistrer des informations médicales personnelles sur leur carte (p. ex. « données d'urgence »).